

Marseille, le 7 décembre 2018

Objet : Nouvelle gouvernance du sport

Madame la présidente, Monsieur le président, chère amie, cher ami,

Le monde change et notre société évolue. C'est à partir de cet évident constat et dans le climat " pré-olympique " de Paris 2024 que, voici un an, le ministère des Sports a lancé une réflexion avec pour objectif d'instaurer une nouvelle gouvernance du sport. Cette perspective de changement remet en question une organisation vieille de près de soixante ans et ne sera pas sans conséquence sur nos pratiques.

À l'heure où j'écris ces lignes, rien n'est encore définitivement acté toutefois, le 7 novembre dernier, le ministère et le CNOSF ont réuni les fédérations sportives afin de faire un point d'étape et recueillir leurs réactions.

Sur les 57 propositions issues de la concertation préalable, nous retenons les principales :

- Création début 2019 d'une Agence nationale du sport sous forme de Groupement d'intérêt public (GIP) avec une représentation des voix entre l'État (30 %, 4 sièges), les collectivités locales (30 %, 4 sièges), le mouvement sportif (30 %, 4 sièges) et le monde économique (10 %).

- Le CNDS devrait disparaître avec une réorientation des financements vers la nouvelle agence. Dans ce contexte, l'aide aux clubs se fera par le biais de l'agence via les fédérations et les conférences régionales des financeurs qui reverseront en fonction des politiques sportives régionales. Cette organisation ne remet pas en cause la possibilité de financement par les collectivités selon leur politique sportive.

- Si la volonté de tutelle de l'État disparaît au profit d'un désir de partenariat entre les différentes parties, la délégation aux fédérations demeure avec un contrôle des conditions structurelles de cette délégation.

Quelques points font encore débat, en particulier le statut et le rattachement des CTS. Je constate toutefois que, parmi tous les bouleversements du paysage, certains seront pour nous sans effet. Ainsi, notre fédération a, depuis longtemps, anticipé la volonté de " démocratie pleine " du ministère des Sports en donnant à ses clubs le pouvoir électif du président...

Tout changement est source d'inquiétude et, à l'heure des questionnements, nous n'en sommes pas exempts surtout lorsqu'il s'agit du financement, de l'encadrement et donc de la pérennité de nos activités. Toutefois, cette volonté de modernisation contient aussi sa part d'espoir sur nombre de ses aspects. Comme à l'accoutumée, la FFESSM mettra tout en œuvre pour que le bon grain soit dégagé de l'ivraie.

Croyez bien que je suis totalement engagé dans ce dossier.

Je reviendrai vers vous pour vous tenir informés.

Je vous suggère de communiquer et publier le présent courriel.

Avec toute mon amitié.

Jean Louis BLANCHARD
Président FFESSM

